

Newsletter 01/2012

Séminaire de FIBER au salon PÊCHE CHASSE TIR

"Nouvelle législation sur la protection des eaux: Et maintenant? " Tel était le titre du séminaire proposé par FIBER le 18 février dernier à Berne dans le cadre du salon PÊCHE CHASSE TIR. Près de 80 personnes étaient venues participer à cette manifestation gratuite qui proposait trois conférences sur la revitalisation des cours d'eau, les éclusées et la migration piscicole ainsi qu'une analyse de 30 années de pêche en Suisse. Les conférences peuvent être consultées à la fin de cet article.

Il y a maintenant un an que la nouvelle loi sur la protection des eaux est entrée en vigueur suite à une révision décidée par le Parlement en décembre 2009 en contre-proposition indirecte à l'initiative populaire "Eaux vivantes". Les cantons sont maintenant chargés de revitaliser les cours d'eau — en partant de la planification des projets à mettre en œuvre jusqu'à leur réalisation -, d'atténuer les effets nuisibles des éclusées hydroélectriques et les perturbations du transport solide et de rétablir les possibilités de migration piscicole dans les systèmes fluviaux.

Il est donc grand temps de passer à l'action : les associations et fédérations cantonales de pêche ont maintenant une chance unique de participer aux processus qui se mettent en place et de prêter main forte aux services cantonaux en leur faisant profiter de leur connaissance du terrain et de la réalité piscicole. "En effet, les pêcheurs sont ceux qui connaissent le mieux les rivières et ils peuvent être d'une aide précieuse aux cantons", a souligné Willy Müller (Fig.1) de l'Inspection cantonale bernoise de la pêche dans son intervention sur les revitalisations fluviales. Pour appuyer ses propos, il a présenté plusieurs exemples de projets dans lesquels les pêcheurs se sont directement impliqués ou dont ils ont même été les initiateurs. L'intervenant a d'autre part montré que la planification des revitalisations avait déjà bien progressé dans le canton de Berne grâce à l'expérience acquise avec le fond de renaturation.

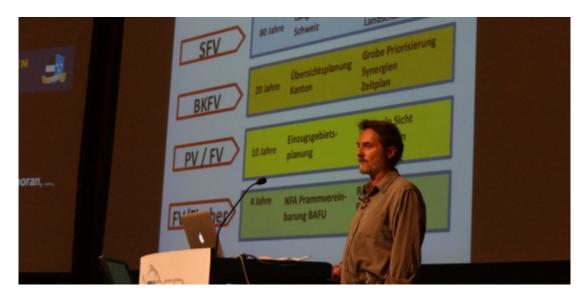


Fig. 1: Willy Müller de l'Inspection de la pêche du canton de Berne traitant du rôle des pêcheurs dans les revitalisations.

Dans la deuxième intervention, Andreas Melcher de l'Université d'agronomie (BOKU) de Vienne a traité des effets perturbateurs des éclusées hydroélectriques sur les poissons. A partir de plusieurs cas étudiés en Autriche, il a clairement montré l'étendue des dommages pouvant être causés à l'ensemble des organismes aquatiques.

Philippe Baran de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) a de son côté présenté les problèmes liés aux obstacles tels que les seuils et les centrales hydrauliques avant de se consacrer à un exposé détaillé et fourni des solutions techniques envisageables pour rétablir les possibilités de migration des poissons. Enfin, pour clore le séminaire, Erich Staub (ancien membre de l'OFEV) a proposé un retour personnel sur les 30 dernières années de la pêche en Suisse.

Perspectives pour 2012

Cette année, FIBER vous proposera comme à son habitude 3 ou 4 newsletters qui vous informeront sur des sujets d'actualité ayant trait à la pêche. Pour la première fois, FIBER a rassemblé les articles les plus intéressants des newsletters de ces deux dernières années dans un recueil publié en ce début d'année. D'autre part, FIBER prépare actuellement une brochure sur "La biodiversité des poissons suisses" qui paraîtra dans le courant du premier semestre. Une nouvelle manifestation est également prévue pour l'automne.

L'OFEV a récemment publié trois modules de l'aide à l'exécution pour la mise en œuvre de la nouvelle législation sur la protection des eaux:

Revitalisation des cours d'eau. Planification stratégique

Le présent module de l'aide à l'exécution «Renaturation des eaux» propose une méthode efficace pour répondre aux exigences de la législation sur la protection des eaux dans le domaine de la planification des revitalisations. Il décrit la planification stratégique à long terme des revitalisations des cours d'eau, que les cantons doivent adopter d'ici à fin 2014. Cette planification stratégique doit désigner les cours d'eau dont la revitalisation est la plus bénéfique pour la nature et le paysage, et devant par conséquent être revitalisés en priorité.

Assainissement des éclusées – Planification stratégique

Le présent module de l'aide à l'exécution «Renaturation des eaux» propose une méthode efficace pour répondre aux exigences de la législation sur la protection des eaux dans le domaine des éclusées.



